

Préface

Depuis le dix-neuvième siècle la « lettre française d'art de main », une cursive gothique que nous appelons communément caractère de civilité, a retenu l'attention des bibliographes et bibliophiles: mentionnons Pichon (1850), Bonneau (1877), Audin & Sabbe (1921) et Carter & Vervliet (1966). Ils ont abordé le sujet du point de vue du producteur ou concepteur du type en étudiant en premier lieu le dessin et l'identification des polices. De La Fontaine-Verwey (1964, 1965), lui, les situait dans le contexte de l'histoire du protestantisme et du droit d'auteur.

Mais une étude sur la réception par le public restait à faire. Rémi Jimenes s'efforce de combler cette lacune dans notre connaissance du phénomène en esquissant les contextes sociaux, culturels, scolaires ou religieux qui conditionnent l'utilisation de cette typographie. La présente étude replace son objet dans la longue durée. Contrairement à l'opinion commune, l'auteur nous apprend que les caractères de civilité n'ont pas connu une histoire lente et continue, mais ont subi ruptures et discontinuité. Au cours des siècles, le fil de cette histoire s'est rompu: la civilité disparaît des presses françaises dans les années 1650, pour ne réapparaître qu'un demi-siècle plus tard grâce à la publication des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne* de Jean-Baptiste de La Salle (1703).

Autour de cette coupure, l'étude de Rémi Jimenes s'organise en deux « actes » bien distincts. Le premier acte est consacré à la période qui va de la création des caractères de civilité en 1557 à leur disparition au milieu du XVII^e siècle. Après un chapitre général décrivant l'invention, la diffusion et l'utilisation de cette typographie, l'auteur s'intéresse à ses aspects formels et techniques. Le fréquent crénage des caractères, le grand nombre de ligatures et la multitude de dessins différents pour une même lettre ralentissaient considérablement le travail des fondeurs et des typographes. Si l'on ajoute à cela l'utilisation coûteuse d'ornements gravés sur bois, il apparaît que les livres composés en caractères de civilité devaient revenir très chers aux imprimeurs. Cela explique peut-être en partie pourquoi cette typographie n'a pas rencontré le succès qu'espérait son créateur. Mais d'autres facteurs entrent en jeu pour expliquer cet échec relatif: l'abandon des caractères gothiques dans la typographie (délaissés au profit des lettres romaines et italiques), l'évolution des pratiques calligraphiques (réformées en 1632) et l'utilisation des caractères de civilité pour des textes de propagande calvinistes.

Le deuxième acte décrit l'impact qu'a eu la publication des *Règles de la bienséance* de Jean-Baptiste de La Salle. Ce livre, qui ressuscite la typographie gothique cursive, doit son succès au développement des Écoles chrétiennes dans la France du XVIII^e siècle. Les caractères de civilité y sont employés à la fois pour enseigner la lecture des textes manuscrits et pour apprendre à calligraphier la ronde, cette écriture française dérivée du gothique. Le succès de cette pédagogie est tel que, sur le modèle des *Règles de la bienséance*, la plupart des autres manuels de civilité seront imprimés en caractères cursifs. Le caractère n'est alors plus employé que pour la composition des manuels de savoir-vivre, auxquels il emprunte son nom.

La question centrale du présent livre est celle des relations entre la typographie et l'écriture manuscrite. Bien sûr, les caractères de civilité reproduisent la calligraphie; ce sont d'ailleurs des « écrivains », comme Pierre Hamon, qui dessinent le modèle des caractères. Mais, à rebours, cette typographie conditionne les pratiques manuscrites: employée comme manuel d'écriture, aussi bien au XVI^e siècle qu'au XVIII^e, elle devient le modèle par lequel les enfants apprennent à manier la plume.

En étudiant les contextes sociologiques, Rémi Jimenes vient d'enrichir nos connaissances du phénomène « civilité ». La bibliographie matérielle lui en sera reconnaissante.

Hendrik D. L. Vervliet,
professeur à l'Université d'Amsterdam,
octobre 2010.

Introduction

En 1871, en préface à son édition des *Œuvres* de Louise Labé, l'éditeur parisien Edwin Tross expliquait: «Le motif qui m'a fait entreprendre cette réimpression est le désir d'employer les anciens caractères dits de civilité. [...] J'ai voulu faire exécuter un volume avec ces lettres, et j'ai choisi Louise Labé comme un agréable auteur contemporain de leur invention¹.»

Étonnant renversement, qui met le *texte* au service de la *typographie*! Il est pourtant révélateur: à la fin du XIX^e siècle, les caractères de civilité séduisent surtout par leur exotisme. Ils sont devenus pour l'éditeur un pur objet de curiosité et justifient, par leur emploi seul et sans véritable souci du texte, la réalisation d'une édition² (fig. 1).

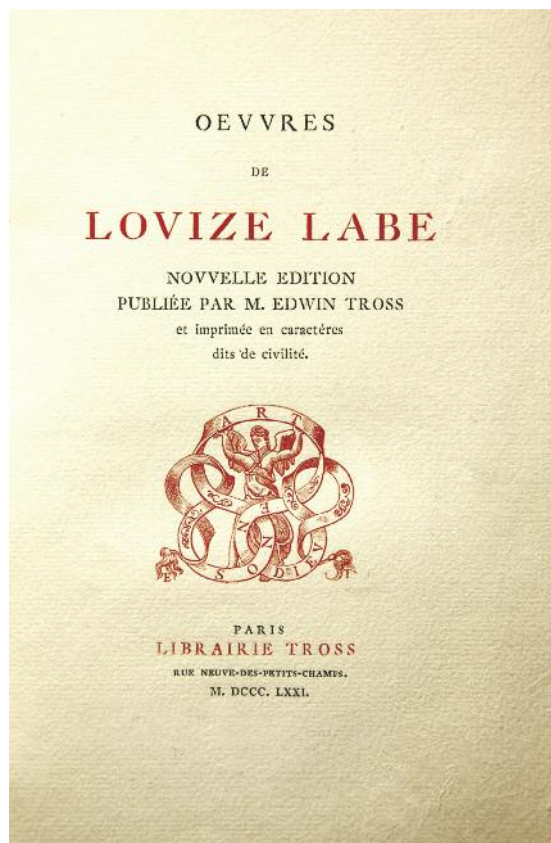


Fig. 1. *Œuvres de Louise Labé*, Paris, librairie Tross, 1871. Sous cette page de titre d'aspect très classique se cache un texte entièrement composé en caractères de civilité, destiné aux bibliophiles (le livre est imprimé à 150 exemplaires).

Les premières «lettres françaises» gravées par Robert Granjon avaient pourtant été conçues trois siècles auparavant comme une écriture d'usage courant, employée pour tous les types de publication. Bien loin d'apparaître comme un caractère exotique, la «lettre française» imitait alors l'écriture manuscrite la plus familière aux hommes de plume, aux notaires et secrétaires français.

De Robert Granjon à Edwin Tross, les caractères de civilité n'ont subi aucune métamorphose. Leur forme, figée par le graveur dans l'acier des poinçons, est restée inchangée, immuable au cours des siècles. Pourtant, la «lettre française» a revêtu des connotations différentes selon les époques, frappant l'esprit des lecteurs avec des résonances particulières. La cursive française sur laquelle s'échine l'élève d'une école paroissiale en 1830 n'est plus celle que l'on donnait à lire à l'écolier huguenot en 1560. C'est cette évolution chronologique qu'il s'agit ici d'appréhender.

Esquissons d'abord une définition. Les caractères de civilité sont une typographie gothique reproduisant l'écriture cursive qu'employaient les hommes de plume français au milieu du XVI^e siècle. Cette typographie est bien connue des bibliographes et des historiens du livre. Ou plus précisément, elle est bien reconnue – car son histoire comporte encore des zones de flou et des zones d'ombres.

Pour désigner cette écriture, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, les éditeurs se sont contentés d'évoquer une «lettre française d'art de main», une «lettre

façon d'écriture», ou simplement une «cursive française». Ce n'est finalement qu'aux environs des années 1740 que l'on commence à employer «lettre de civilité». Cette expression est néanmoins aujourd'hui parfaitement acceptée par les historiens de la Renaissance, qui l'utilisent à profusion. Dans les pages qui suivent, je sacrifie donc à cet usage, m'adonnant à mon tour à ce léger péché d'anachronisme. Pour éviter la lourdeur de trop nombreuses répétitions, j'emploie également les expressions «cursive française» et «gothique cursive» comme synonymes de «caractères de civilité».

1. *Œuvres de Louise Labé*, Paris, librairie Tross, 1871, p. V.

2. « Sans véritable souci du texte » parce que, malgré la volonté affichée par l'éditeur de faire de ce livre un hommage à l'excellence typographique, cet ouvrage fourmille de coquilles.

Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, la « lettre française d'art de main » a attiré l'attention de nombreux chercheurs. Successivement, des bibliophiles (Pichon, Bonneau), des imprimeurs (Audin, Enschedé) et des historiens (La Fontaine-Verwey) se sont intéressés à l'histoire de cette belle cursive (fig. 2)¹. Les caractères de civilité ont déjà fait l'objet d'un ouvrage, publié en 1966 par Harry Carter et Hendrik Vervliet (fig. 3). Ces deux grands bibliographes y recensent les différentes polices existantes et identifient leurs graveurs². Ils décrivent la circulation des fontes et les modalités d'utilisation de ces caractères au XVI^e siècle. Ils établissent aussi un recensement de plus de six cents éditions imprimées en « lettres françaises », du XVI^e au XIX^e siècle. Leur livre constitue un socle solide sur lequel il est nécessaire de s'appuyer.

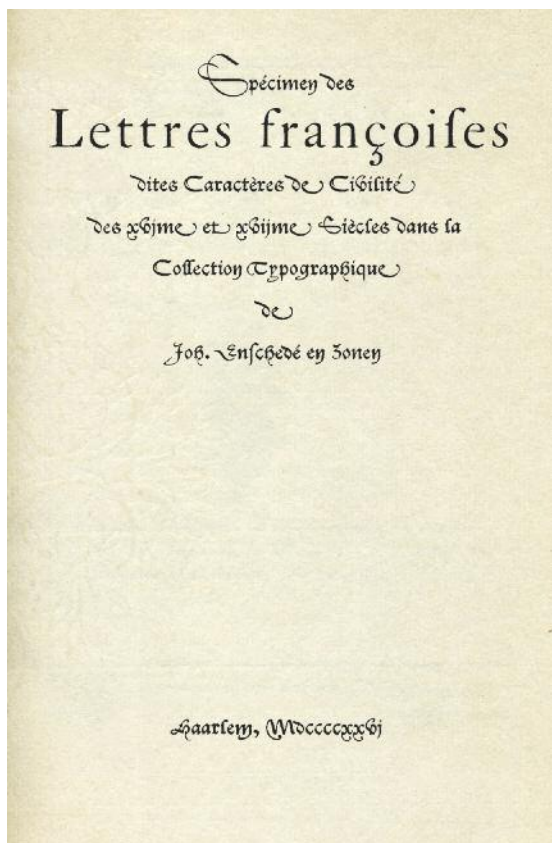


Fig. 2. *Spécimen des Lettres françoises dites caractères de civilité*, Haarlem, Enschedé, 1926.

Dans la lignée des travaux de Charles Enschedé (*Fonderies de caractères dans les Pays-Bas*, 1908), et après la publication de l'article de Marius Audin et Maurits Sabbe sur les caractères de civilité (1921), ce spécimen présente les six polices de civilité que possède la fonderie Enschedé, accompagnées de notices historiques en allemand, néerlandais, anglais et français.

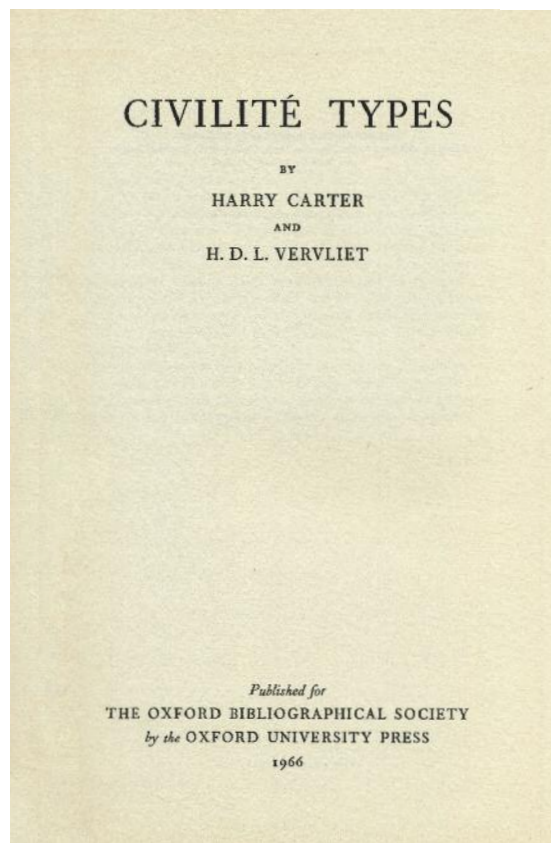


Fig. 3. H. Carter et H.D.L. Vervliet, *Civilité types*, Oxford, Bibliographical Society, 1966. Le premier ouvrage entièrement consacré aux caractères de civilité.

1. Citons, par ordre chronologique, les travaux les plus dignes d'intérêt (pour les références bibliographiques complètes, nous renvoyons à la bibliographie générale en fin de volume) : Jérôme Pichon, « Du caractère dit de Civilité et des livres qui ont été imprimés avec ce caractère au XVI^e siècle », 1850 ; Alcide Bonneau, « Les livres de civilité depuis le XVI^e siècle », 1877 ; Charles Enschedé, *Les Fonderies de Caractères et leurs matériels dans les Pays-Bas*, 1908 (qui comprend de nombreux spécimens et des notices historiques pour chaque police) ; Maurits Sabbe et Marius Audin, « Les Caractères de Civilité de Maître Robert Granjon et les imprimeurs flamands », 1921 (trad. en allemand, *Die Civilité-Schriften*, Vienne, 1929) ; le *Spécimen des Lettres Françoises de la fonderie Enschedé*, Haarlem, 1926 ; Harry Carter, « The script types of Robert Granjon », 1962 ; Herman de La Fontaine-Verwey, « Les caractères de civilité et la propagande religieuse », 1964 ; Herman de La Fontaine-Verwey, « Les débuts de la protection des caractères typographiques au XVI^e siècle », 1965.

2. Carter et Vervliet, *Civilité Types*, 1966. Il faut compléter l'inventaire des polices par l'article de H.D.L. Vervliet, « An Unknown Civilité Type by Philippe Danfrie (1561) », 1974.

Malgré ces nombreux travaux, nos connaissances demeurent largement lacunaires. Jusqu'à présent, les chercheurs ont focalisé leur attention sur la création de cette typographie et sur les années qui ont directement suivi cette innovation. Les principaux documents concernant l'histoire de la cursive française au XVI^e siècle ont été exhumés, et ce terrain est aujourd'hui bien balisé. En revanche, on ignore encore, dans une très large mesure, ce qu'il advient de cette typographie aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. L'histoire « tardive » des caractères cursifs reste à écrire. Je vais ici tenter d'en poser les premiers jalons.

Nos connaissances ne sont pas seulement lacunaires ; elles sont parfois inexactes. On lit souvent que les caractères de civilité tirent leur nom de la *Civilité puérile* d'Érasme, que leur usage a été réservé à la composition de manuels scolaires, et qu'ils ont été employés sans discontinuer jusqu'au XIX^e siècle. Nous verrons qu'aucune de ces affirmations, pourtant universellement admises, ne cadre avec la chronologie des faits.

Plus de quarante ans après l'ouvrage de Carter et Vervliet, il est temps d'établir un bilan qui tienne compte des connaissances nouvelles et qui aborde sur le long terme l'histoire de cette typographie.

Il s'agit donc ici de mettre en évidence l'étrange parcours d'une forme graphique, issue d'une tradition gothique persistante pendant la Renaissance, et qui a survécu tant bien que mal jusqu'au XIX^e siècle. Le sujet est austère, peut-être. Il n'est pourtant pas aussi borné qu'on pourrait le croire, car la forme du livre imprimé dépend toujours d'un contexte (social, économique, religieux) plus large, que l'historien doit décrire et analyser. Atypiques, les caractères de civilité sont en marge du paysage typographique d'Ancien Régime. En observant le panorama depuis cette position marginale, on fera peut-être apparaître des ombres et des reliefs qui demeureraient invisibles auparavant.

Il me reste à relater la genèse de ce livre, pour en expliquer la nature et en justifier les lacunes. On sait quel rôle jouent la passion et la curiosité quand un historien s'approprie un objet d'étude. Marc Bloch, dans son *Apologie pour l'histoire*, a bien résumé le métier : « Avant le désir de connaissance, le simple goût ; avant l'œuvre de science, pleinement consciente de ses fins, l'instinct qui y conduit. » Parallèlement à des activités universitaires plus classiques, c'est d'abord en curieux que je me suis intéressé aux caractères cursifs, collectant sans méthode pendant quelques années des données éparses (photographies, descriptions bibliographiques), sans intention de publication. Les informations ainsi rassemblées constituaient plus un cabinet de curiosités qu'un véritable dossier de recherche, jusqu'à ce qu'un éditeur, Yves Perrousseau, me suggère un travail sur les rapports entre typographie et calligraphie. Alors seulement, j'ai entrepris des recherches de manière rigoureuse pour pallier les lacunes initiales. Pour la plupart, ces lacunes ont été comblées de bonne et suffisante matière.

Je n'ai pourtant pas la naïveté de croire que le travail accompli est entièrement satisfaisant ; il subsiste des faiblesses sans doute, et des éléments pertinents ont pu passer entre les mailles de mon filet. Cette étude ne saurait donc être autre chose qu'une introduction trop synthétique à l'histoire de la cursive française. Si elle peut apporter quelques éléments de connaissance nouveaux, en présentant le moins possible d'erreurs, elle aura pleinement rempli son rôle.

